Ville de Monthey Urbanisme, Bâtiments & Constructions Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49 ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Monthey, le 6 octobre 2015

<u>Insertion dans</u>:

Bulletin officiel No 41

Piliers

du 09.10.2015 du 09.10.2015 au 09.11.2015

N/réf. ECO/qp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

1. Requérante : Société BWKC, représentée par le bureau d'architecture Bonnard & Woeffray,

Rte de Clos-Donroux 1, 1870 Monthey.

Situation : parcelles Nos 862 et 863, folio 9, au lieu-dit « Venise », situées en zone CA,

centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriétés de

la commune de Monthey, promis-vendu à la requérante; coordonnées :

2'562'260/1'122'285;

dossier déposé le 2 octobre 2015.

Objet : construction d'un immeuble de logements, de bureaux et de commerces, d'un

parking souterrain et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarque : cet objet nécessite les dérogations suivantes, soit :

dérogation au nombre d'étage et à la hauteur y relative ;

- dérogation à l'alignement de la route communale de la Plantaud ;

- dérogation à l'affectation de la zone.

2. Requérants : Mme Chantal Raboud et M. Jean-Samuel Lehmann, Rte de Mareindeux 71, 1870

Monthey.

Situation : parcelle No 5103, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2,

individuelle coteau A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées :

2'562'254/1'121'725;

dossier déposé le 2 octobre 2015.

Objet : installation d'un avant-toit sur un balcon existant.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le